



SRGZA RIVELAC
STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS
SEANCE REUNISSANT TOUTES LES COMMISSIONS
JEUDI 1^{ER} MAI 2025, 20H00, SALLE DU CONSEIL COMMUNAL À VEVEY

NOTES DE SEANCE

Ordre du jour

1. Salutations et ouverture de la séance par le Co-président du COPIL Rivelac
2. Introduction et contexte par les organismes régionaux de développement économique Promove et Chablais Région
3. Présentation technique par le Bureau Repetti
4. Temps d'échange
5. Clôture de la séance

Le support de présentation étant transmis avec les notes de séance, les explications données ne sont pas retranscrites dans le présent document.

1. Salutations et ouverture de la séance par le Co-président du COPIL Rivelac

M. Karlen ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il introduit le sujet de la séance d'information et explique le déroulement de la présentation.

2. Introduction et contexte par les organismes régionaux de développement économique Promove et Chablais Région

M. Zufferey, Directeur de Chablais région, présente le contexte économique pour le Haut-Lac. Il cite trois objectifs retenus : permettre aux entreprises existantes de se développer tout en accueillant les entreprises au bon endroit, planifier le maintien et le développement de l'emploi au sein de la région, penser et aménager le territoire de manière judicieuse et durable.

M. Bovay, Délégué du comité de Promove pour la SRGZA, Syndic de Blonay-Saint-Légier, cite la volonté commune d'assurer la promotion économique à 2040. Il indique que la stratégie développée vise à créer les conditions nécessaires au maintien et au développement économique de la région.

M. Schmid, Directeur de Promove, explicite le pourquoi de la nécessité de la SRGZA du point de vue économique et la pression foncière existante sur le territoire Rivelac ainsi que ses enjeux. Il précise les défis à relever par les communes et présente ce que la SRGZA propose.

3. Présentation technique par le Bureau Repetti

M. Repetti, Directeur du Bureau Repetti Sàrl, présente la partie technique de la SRGZA par 4 thématiques :

1. Diagnostic régional
2. Ateliers politiques
3. Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
4. Opérationnalisation

Mme Guardado, cheffe de projet du bureau Agglomération Rivelac, annonce le processus d'adoption de la SRGZA et détaille le contenu du préavis.

4. Temps d'échange

M. Karlen propose un tour de toutes les commissions.

Commission de Villeneuve : indique n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

Commission de Veytaux : indique n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

Commission de Vevey : indique n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

Commission de Montreux : remercie pour le travail effectué par l'Agglomération Rivelac et le Bureau Repetti, elle précise n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

Commission de La Tour-de-Peilz : remercie pour le travail effectué et précise n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

Commission de Corseaux : indique n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

Commission de Blonay-St-Légier : indique n'avoir pas de remarque à formuler à ce stade.

M. Karlen laisse à présent la parole aux commissaires souhaitant s'exprimer ou poser des questions.

M. Ansermet, commissaire pour Vevey : estime que la manière de procéder est particulière, compte tenu du volume du dossier reçu seulement quelques jours en avance, et sur lequel la commission de Vevey doit se réunir à l'issue de la séance plénière. Il soulève la possibilité de bénéficier d'un délai supplémentaire pour se prononcer. En ce qui concerne La Veyre-Derrey, qui est actuellement en recours devant le Tribunal, il relève qu'il est mentionné dans le rapport de consultation que « Le Bureau du COPIL SRGZA valide, à l'unanimité, d'attendre l'arrêt de la CDAP pour analyser la validité de la SRGZA ». Selon lui, cela constitue une raison supplémentaire pour reporter la décision. Il salue l'important travail réalisé, qu'il ne remet pas en question. Il note également l'existence de deux rapports de consultation, mais qu'un seul document a été transmis, et interroge sur cette omission.

M. Karlen, Co-président Agglomération Rivelac : répond que les communes ont reçu le dossier le 10 avril dernier.

Mme Guardado, Agglomération Rivelac : ajoute que les délais ne sont pas modifiables. Quant à la question des deux rapports mentionnés, elle précise qu'un seul concerne la SRGZA. Le second porte sur le PA5, une autre planification directrice, dont la consultation publique s'est également déroulée l'automne passé, et dont le rapport est également disponible sur le site.

M. Dormond, Municipal à Vevey : propose de répondre à certaines questions spécifiques à Vevey lors de la post-séance réunissant uniquement cette commune. Il rappelle les impératifs de calendrier et reconnaît la brièveté des délais au vu de la complexité du sujet.

Mme Pasche, commissaire pour La Tour-de-Peilz : interroge le choix de la simulation haute évoquée par M. Repetti. Elle ajoute que lors de la présentation de M. Schmid, de Promove, le transfert d'activités du secteur secondaire vers les zones d'activité a été largement évoqué. Elle aurait imaginé une prospection préalable, comme mentionné par M. Repetti, et estime une contradiction entre les deux discours. En outre, elle demande comment éviter que le prix du foncier continue à augmenter.

M. Repetti, Bureau Repetti : répond qu'une analyse a été menée sur toutes les branches économiques pour identifier les dynamiques positives ou négatives. Étant donné les tendances à la décroissance observées dans le secteur secondaire ces dernières années, il a été jugé qu'un simple rattrapage ne suffisait pas, et qu'un effort supplémentaire était nécessaire pour recréer des emplois dans la région.

M. Schmid, Promove : rappelle que l'enjeu est le nombre d'emplois par habitant. Pour y parvenir, il faut procéder par étapes : la première consiste à maintenir les emplois existants, la deuxième à permettre aux entreprises de la région d'en créer de nouveaux, et la troisième, si nécessaire, à prospecter. Concernant l'enjeu du prix du foncier, il indique que la SRGZA vise justement à y répondre, en délimitant des périmètres assortis de contraintes claires, afin de maintenir des prix bas et garantir l'accès aux entreprises.

Mme Pasche, commissaire pour La Tour-de-Peilz : note qu'il ne s'agit donc pas d'une baisse de prix à proprement parler.

M. Schmid, Promove : précise que les communes ne peuvent pas fixer les prix, mais peuvent imposer des contraintes et des règles d'affectation qui, de fait, limitent le prix potentiel.

M. Rossier, commissaire pour La Tour-de-Peilz : évoque l'objectif d'augmenter les EPT par habitant afin d'éviter la transformation de la région en cité-dortoir, alors que la SRGZA ne traite que de 15 % des emplois de la région. Il demande s'il existe également une stratégie pour les 85 % restants.

M. Repetti, Bureau Repetti : répond qu'il n'existe pas de plan aussi détaillé que celui présenté aujourd'hui, mais que cette thématique est introduite dans le PDI-PA5 de Rivelac. La LAT impose que les zones d'activités économiques soient couvertes par un plan directeur, sans pour autant préciser les types d'emplois concernés. Il souligne par ailleurs que les conflits entre le tertiaire et les habitations sont moindres, et évoque une actualisation plus fréquente des Projets d'agglomération.

M. Rittmeyer, commissaire pour Corsier-sur-Vevey : revient sur les propos de M. Schmid, selon lesquels la région devient de plus en plus dépendante de ses voisines. Il a calculé, à partir du volet stratégique, que 17'200 personnes viennent travailler sur Rivelac, tandis que 19'500 en sortent pour travailler ailleurs. Il constate une pression foncière accrue, liée à la croissance démographique dans une région restreinte, et se demande si ce ne sont pas les emplois qui attirent la population. Il ajoute qu'il existe un réel besoin en infrastructures sportives, et souhaite que la SRGZA intègre une coordination régionale en la matière.

M. Karlen, Co-président Agglomération Rivelac : confirme qu'une réflexion sur la coordination régionale des installations sportives est engagée dans les communes de la Riviera.

M. Schmid, Promove : évoque les flux pendulaires dans les deux sens, ce qui est certes regrettable mais sur lequel la collectivité n'a pas réellement de levier d'intervention. Quoi qu'il en soit, depuis longtemps, c'est bien la population qui augmente davantage que les emplois et non l'inverse.

M. Repetti, Bureau Repetti : aborde les enjeux des infrastructures sportives qui sont plus complexes que l'on peut imaginer. Il relève une concurrence potentielle entre les zones d'activités et les besoins en équipement sportifs. Il indique le Canton de Vaud travaille actuellement sur une stratégie cantonale des sports qui devrait ressembler à la SRGZA. Ainsi, il serait demandé à chaque agglomération ou région d'élaborer une planification sur les installations sportives. En tant qu'urbaniste, il précise que le Projet d'agglomération doit constituer le cadre global de toutes ces planifications, à réaliser thématique par thématique.

M. Schwab, commissaire de Blonay-St-Légier : demande si l'unanimité des communes est requise, ou ce qu'il advient si l'une d'elles refuse d'adopter la SRGZA.

M. Repetti, Bureau Repetti : répond que, techniquement, le document doit être adopté en l'état par l'ensemble des communes. Tout amendement proposé par l'une d'elles doit être accepté par toutes. La LATC prévoit que le Canton peut imposer un plan à une commune qui refuserait de l'adopter, bien que cette situation ne se soit jamais présentée dans la réalité.

M. Gonthier, commissaire Vevey : rappelle que la moitié des emplois se situent à La Veyre-Derrey, ce qui rend l'issue du recours à la CDAP déterminante. Il souligne également la responsabilité des autorités politiques dans des cas comme Gilamont ou Plan-Dessus, où des zones industrielles ont été converties en zones d'habitation, et salue la volonté actuelle de régulation. Il regrette que la Cour aux marchandises n'ait pas été évoquée, ce qu'il trouve dommage, et demande sur quels éléments des amendements peuvent être proposés.

M. Karlen, Co-président Agglomération Rivelac : rappelle, comme vu dans la présentation, que ce sont les Municipalités qui valident le volet opérationnel. Il souligne l'importance de rechercher le consensus et indique que certains amendements pourraient être refusés.

M. Grossmann, Agglomération Rivelac : précise que le volet stratégique peut être amendé par les législatifs, à condition que les amendements soient acceptés par toutes les communes. La deuxième séance réunissant toutes les commissions aura pour but de discuter ensemble de ces amendements.

M. Dormond, Municipal à Vevey : répond à propos de la Cour aux marchandises qu'une image directrice est en cours d'élaboration pour l'entrée ouest. Cette démarche précède l'élaboration d'un plan d'affectation et permettra de définir la proportion d'activités compatibles avec les logements existants dans le secteur.

5. Clôture de la séance

Les commissions souhaitant se réunir en fin de séance sont invités à le faire.

M. Karlen clôt la séance à 22h00.